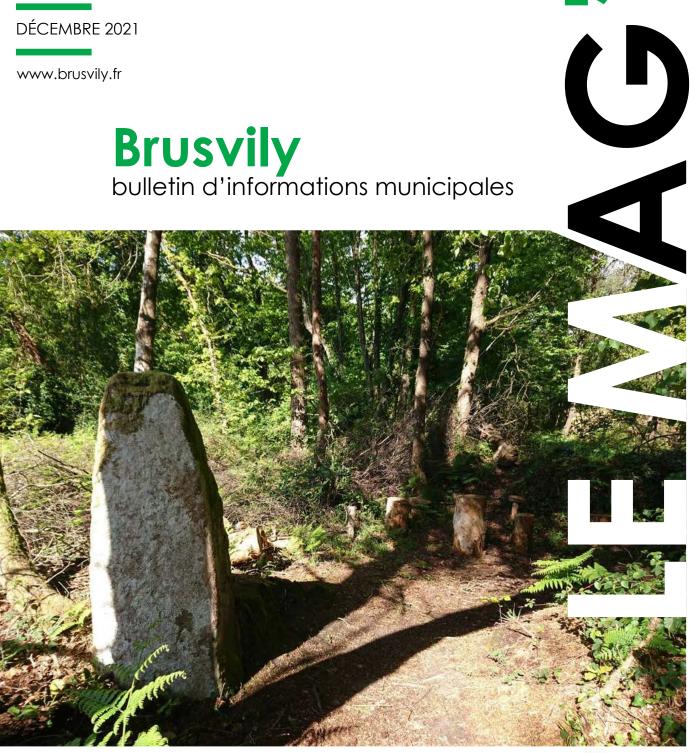


www.brusvily.fr

Brusvilybulletin d'informations municipales





04

MOUVEMENT

dans le Conseil Municipal

06

NOUVELLE AIRE DE JEUX

Inauguration

23

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

2021/2022

Sommaire

Mairie

3 Place de l'Eglise 22100 BRUSVILY Tél. 02.96.84.55.22

Mail: mairie@brusvily.fr Site internet: www.brusvily.fr Page facebook: @mairie-

brusvily

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi : 9h – 12h / 14h – 17h Mercredi : fermé Vendredi, samedi : 9h – 12h

Permanences

Uniquement sur rendez-vous
Le Maire
Marie-Claire DOUENAT
Les Adjoints
Evelyne BARDOU
Karl PIRON
Jacqueline LEYZOUR
Franck BRIEUC

- ► École Les Petits Loups 02 96 84 52 22
- ► École de Plumaudan 02 96 86 04 61
- ► Bibliothèque bibliotheque-brusvily@ wanadoo.fr

Direction de la publication
M^{me} BARDOU Evelyne Adjointe
Rédaction / montage
Jacqueline LEYZOUR,
Anne DEBEIX, Colette PELOU,
Suzanne PERINA et la Mairie
de Brusvily
Crédit photos
Freepik, mairie
Tirage
550 exemplaires

Création et impression Impri'Media Bretagne 02 96 39 23 50

> Disponible également sur www.brusvily.fr

- 03 Mot du Maire
- **04** Informations Municipales
- 18 Informations Générales
- 24 Vie Associative
- **27** Brus'utile et ludik'
- 28 Focus sur...





Mot du maire



Déjà la fin de l'année, une année moins difficile, où on a pu retrouver une vie presque normale.

Nous avons pu organiser le repas de Aînés le 11 novembre. Plusieurs activités ont pu redémarrer : la matinée citoyenne, les animations jeunes et missions argent de poche avec la réalisation de la fresque sur le mur du terrain de tennis, la bibliothèque et ses animations. Les associations ont pu également reprendre leurs activités pour le plus grand plaisir de tous.

Mais malheureusement, l'épidémie refait surface. De nouvelles contraintes sont imposées.

Plusieurs projets ont été réalisés: la fin des travaux du lotissement de Bel Air, l'aire de jeux, la main courante du terrain de foot, et différents travaux comme la réfection des marquages au sol, la pose de bancs sur la place de l'Eglise et au cimetière, la sécurisation de la boulangerie et de la salle des fêtes, la réhabilitation des deux abribus.

Il reste encore de nombreuses choses à faire.

Le projet le plus important sera l'aménagement et la sécurisation des deux entrées du bourg et au niveau de l'école. Ces travaux vont démarrer par tranches à la fin de l'année 2021 et s'étaleront sur plusieurs mois.

Un second projet est à l'étude, la réfection de la cantine scolaire.

D'autres projets sont en cours de réflexion, et je vous en parlerai prochainement lors des vœux du Maire.

Si les conditions sanitaires le permettent, j'ai le plaisir de vous convier le dimanche 9 janvier 2022 à 11 h à la salle des fêtes, où je vous présenterai mes vœux et nos orientations pour la suite de notre mandat.

Au nom de l'équipe municipale, je vous souhaite de joyeuses fêtes pour cette fin d'année.

Marie-Claire DOUENAT

MOUVEMENTS DANS LE CONSEIL MUNICIPAL

Pour faire suite à la démission d'Emmanuel LAMBERT 4^e adjoint, pour des raisons professionnelles, à effet du 31 août 2021, un nouveau conseiller a été appelé à siéger au sein du conseil municipal. Il s'agit de Suzanne PERINA candidate suivante sur la liste « Agir ensemble pour Brusvily » qui a accepté le poste lors du conseil municipal du 1^{er} octobre 2021, après démission des suivants de liste précédents, Jocelyne HURE et Thierry BOULAU.

Le poste de 4e adjoint étant vacant, l'élection de Franck BRIEUC s'est déroulée lors de ce même conseil municipal. Il reprendra les délégations de M. LAMBERT, à l'exception de la gestion de la médiathèque, à savoir : Animation jeunesse, activités sportives, vie associative, affaires culturelles et gestion des salles communales.

Il a été ajouté les affaires liées à l'urbanisme afin d'assister Karl PIRON.

Ces mouvements ont entrainé une modification des commissions communales et de la commission action sociale.

Franck BRIEUC intègre la commission Urbanisme.

Suzanne PERINA intègre les commissions Animation, Communication, Service aux habitants. Elle devient membre élue de la commission action sociale. Solange RAFFRAY intègre la commission action sociale en qualité de membre extérieur au conseil municipal.

Election d'un délégué au Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Brusvily/Plumaudan (SIRS)

Suite à la démission de M. LAMBERT membre titulaire au sein du SIRS, il a été procédé à son remplacement par M^{me} Colette PELOU en qualité de délégué titulaire. M. Karl PIRON a été désigné délégué suppléant.

PROJETS REALISES ET EN COURS

Projets réalisés depuis le dernier bulletin d'informations municipales

- ► Le réaménagement de l'aire de jeux.
- ► Changement des mains courantes du stade de foot et des 2 abris de touche.

Projet en cours de réalisation

► Le réaménagement de la traversée du boura: point de situation

Le relevé topographique a été réalisé par le cabinet Prigent & Associés.

Le contrôle du réseau des eaux pluviales (passage de caméra et hydrocurage) a été réalisé par l'entreprise ALZEO. Des travaux de réfection seront nécessaires au vu du rapport rendu par l'entreprise.

L'effacement des réseaux sur la RD 793, entrée nord devra être engagé avant le commence-

ment des travaux de réaménagement. La consultation des entreprises a été lancée fin octobre, l'étude des offres sera effectuée par l'Atelier du Marais et le conseil municipal délibèrera pour retenir l'offre mieux disante. Les travaux doivent débuter fin 2021 et s'étaleront sur plusieurs mois en 2022.

► Aménagement d'un terrain avec allées en bas du terrain des sports

Sur proposition de la commission patrimoine, le terrain situé en bas du terrain des sports, et à l'abandon actuellement, va être aménagé pour les habitants, par la création d'allées, de plantation d'arbres, d'arbustes et de fruitiers à chaque naissance dans notre commune.

L'entreprise SAMSON de Trévron a été retenue pour ce projet.

Le Conseil Municipal a décidé de nommer ce futur jardin arboré « Verger des Enfants ».

Projets à l'étude

- ▶ La réfection de la cantine scolaire : L'étude est en cours. Différents scénarios ont été proposés dans l'étude de faisabilité de l'entreprise KEGIN Ingénierie. Un groupe de travail a été désigné pour travailler sur ce projet.
- Achat de matériels : un projet d'achat mutualisé avec d'autres communes est en cours de réflexion pour différents matériels (broyeur, tondeuse Mulching, Matériel de désherbage).
- ► Maison de santé.

À la suite de l'acquisition du terrain C1823 rue de Broons, la construction d'une maison de santé pouvant accueillir différents professionnels de santé, est en projet. Un groupe de travail a d'ores et déjà rencontré l'ARS pour ce projet.



) LES

LES COMMISSIONS MUNICIPALES ET EXTRA-MUNICIPALES

FINANCES

Evelyne BARDOU Karl PIRON André BARDOU Claude ROBERT Claudine DELACOURT

RESSOURCES HUMAINES

Evelyne BARDOU Sandrine DUPAS Michel MARIE Claudine DELACOURT

URBANISME

Karl PIRON Michel MARIE André BARDOU Claude ROBERT Franck BRIEUC

VOIRIE ET TRAVAUX

Karl PIRON
Michel MARIE
Patrick BOGUENET
André BARDOU
Claude ROBERT
Benoit JAMET-ROBERT

COMMUNICATION

Evelyne BARDOU
Jacqueline LEYZOUR
Suzanne PERINA
Anne DEBEIX
Colette PELOU

PATRIMOINE

Sandrine DUPAS
Karl PIRON
Anne DEBEIX
Franck BRIEUC
Michel MARIE
Patrick BOGUENET
André BARDOU
Membres non élus
Jean-Pierre PRAUD

Jean-Pierre PRAUD Bernard LE GALL Claire BERNABE Mireille BOZIC Guy DEBEIX

ANIMATION, CULTURE, SPORT & ASSOCIATIONS Jacqueline LEYZOUR

Suzanne PERINA
Anne DEBEIX
Franck BRIEUC
Colette PELOU
Benoit JAMET-ROBERT
Evelyne BARDOU
Membres non élus
Thierry BOULAU
Konan LELEU

SERVICES AUX HABITANTS, MOBILITE, ECONOMIE LOCALE

Jacqueline LEYZOUR Anne DEBEIX Franck BRIEUC Colette PELOU Patrick BOGUENET Suzanne PERINA

Membres non élus

Carole LISION Jean-Pierre PRAUD Frédéric LEBRANCHU

COMMISSION ACTION SOCIALE

Membres de la commission
Service aux Habitants
Membres non élus
M.-F. GOUAULT
Jocelyne HURE
Christelle HASLE
Daniel HILLION
Solange RAFFRAY

L'AIRE DE JEUX

Le réaménagement de l'aire de jeux par l'entreprise QUALI CITE Bretagne est arrivé à son terme.

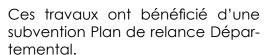
Dès son ouverture en septembre, elle a connu un énorme succès! les enfants ont pu profiter des nouvelles structures, la structure château (adaptée aux enfants de 4 à 14 ans), 19 activités dont le toboggan couvert, la tyrolienne, et l'arbre aux nids perchés, mais aussi de l'ancienne aire de jeux réhabilitée.



Le site a été sécurisé par la pose d'un grillage par l'entreprise Clôtures de l'Ouest d'Yffiniac et d'un portillon. Un support vélo et un banc ont été installés, la table de tennis de table a été

conservée. Une table de pique-nique viendra compléter cet espace qui peut désormais accueillir les enfants de 2 à 14 ans.

L'inauguration a eu lieu le 15 octobre dernier en présence de M^{me} le Maire et de la conseillère départementale Cécilia GUIGUI-LAROCHE.



Une assistante maternelle de notre commune est venue avec les enfants qui ont pu tenir le ruban lors de cette inauguration. La municipalité remercie l'assistante maternelle et les parents qui ont permis cette participation.







commémoration du 11 novembre 6 repas des aînés

Nous avons pu nous réunir lors de la cérémonie de commémoration de l'Armistice de 1918, et nous rendre au monument aux morts.

Nos porte-drapeaux M. Raymond GLEMEE et M. Albert RAFFRAY étaient présents, ainsi que bon nombre d'habitants de la commune.

La cérémonie a été suivie du traditionnel repas des Aînés, organisé par la Commission Action sociale et la Municipalité à la Salle des Fêtes.

107 repas ont été préparés et servis par le restaurant l'Escale de Brusvily.

Les deux doyens du jour, se sont vu remettre, un bouquet pour Yvonne LEBRET, 93 ans et une bouteille de champagne pour Jean NORMAND, 96 ans.

Cette journée de retrouvailles de nos aînés s'est déroulée en toute convivialité, avec chants et histoires, et les tours de magie de Christopher.

A l'année prochaine pour une nouvelle édition de ce temps fort!

MATINÉE CITOYENNE

Il a été organisé une matinée citoyenne le samedi 23 octobre.

Cette matinée a réuni une trentaine de personnes afin de poursuivre les actions engagées lors des précédentes journées, mise en valeur et entretien du patrimoine communal.

Cette année et à titre exceptionnel, il a été procédé au nettoyage du cimetière.

La matinée s'est terminée par un pique-nique participatif.

De nouvelles journées seront organisées l'an prochain (au printemps et à l'automne) afin de poursuivre les opérations déjà engagées.



CHEMINS DE RANDONNÉE

La commission a décidé de baliser les chemins par la Fédération Française des Randonneurs afin que notre commune soit elle aussi dotée de sentiers balisés et répertoriés qui permettrons de faire découvrir le riche patrimoine de notre commune.

Les chemins ont été pratiqués plusieurs fois et parfois malgré certaines conditions climatiques peu encourageantes.

Il en ressort que 2 circuits ont été validés par la Fédération :

«Le circuit des 4 Douets » d'une distance de 8 kms «Le circuit des Mézières » d'une distance de 11 kms

Infos municipales

Les reconnaissances ont été réalisées avec la participation des randonneurs du Frémur qui participeront au balisage qui aura lieu début d'année 2022. Vous pourrez ainsi découvrir les rando fiches explicatives qui seront disponibles en mairie.

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ

La commune a candidaté au projet de Dinan Agglomération à l'Appel à Manifestations d'Intérêt Biodiversité. Seulement 20 communes ont été retenues (sur les 25 ayant candidatées) pour bénéficier d'un inventaire complémentaire. Brusvily, n'ayant pas été retenu, bénéficie toutefois, d'une intégration au sein du projet sur la biodiversité. Cette intégration nous permet de participer et de bénéficier d'actions pédagogiques et de formations, participer à des ateliers thématiques. Cela a pour objet de référencer la faune (lézard, hirondelle, chauve-souris ...) et la flore (orchidée sauvage...) présentent sur notre commune et la préserver.

Chacun de nous peut être acteur de ce programme en localisant sur la plateforme en liane.

Notre investissement est nécessaire afin de pouvoir préserver les espèces et les protéger.



Raoul, l'écureuil roux, s'est caché sur le territoire de Dinan Agglomération et nous souhaitons le retrouver. Aidez-nous à enrichir l'Atlas de la Biodiversité!

Si vous voyez Raoul, localisez-le sur la plateforme en ligne :



concours « maisons fleuries »

Le concours des maisons fleuries aura lieu avec la visite du jury au mois d'août ou septembre 2022.

Vous trouverez la fiche d'inscription dans votre prochain bulletin municipal.

BIBLIOTHÈQUE

Le 24 novembre 2021, les bénévoles ont repris le chemin de la bibliothèque après 3 semaines de fermeture. Ils travaillent désormais avec un réseau de 29 bibliothèques de l'agglo de Dinan, à l'aide d'un nouveau logiciel. Ce nouveau réseau se nomme **Lirici** et vous offre de nouveaux services.

Rendez-vous sur : lirici.dinan-agglomeration.fr



Le premier travail a été d'installer « l'arbre à comptines » prêté par Dinan Agglo, utilisé par les enfants abonnés et les enfants des écoles lors de leur venue mensuelle.

Le 2° évènement le 11 décembre, sous la forme d'un spectacle de contes réservé aux moins de 5 ans dans la salle d'honneur de la Mairie.

Et enfin, le 18 décembre un après-midi jeux proposé à un public familial.

A l'heure où nous écrivons cet article, nous espérons que ces évènements auront pu avoir lieu. Nous travaillons à d'autres proiets aui ne sont

Nous travaillons à d'autres projets qui ne sont pas encore datés : Dictée, Apéro lecture, expositions, achat de nouveaux livres etc....

Venez nous voir, c'est toujours un plaisir d'accueillir de nouveaux lecteurs.

Si vous avez quelques heures à nous consacrer n'hésitez pas à nous en faire part, voire à intégrer notre équipe de bénévoles.

Ambiance et bonne humeur assurées !!!

HORAIRES BIBLIOTHÈQUE : mercredi 15h/17h - samedi 10h/12h bibliotheque-brusvily@wanadoo.fr

BRUSVILY HIDS 2021

Les sorties jeunes des 6/17 ans.

Cet été, le 15/07/2021, 53 jeunes ont participés à une sortie à Cobac Parc avec au programme : tobogan, trampoline, structures gonflables, pont de singe, manège...

Les enfants en ont bien profité et sont rentrés ravi de cette journée en plein air.

Le 29/07/2021, les enfants sont allés à l'Accrobranches de Saint-Cast Aventure ou l'agilité et le sens de l'équilibre étaient les maîtres mots de cette activité, suivi d'un pique-nique et jeux sur la plage des Mielles.

Une journée bien remplie en émotion!

Aux vacances de la Toussaint, 15 enfants se sont initiés à la pratique du bowling à TADEN et là encore, ils se sont beaucoup amusés.

Pour reprendre des forces un goûter avec gaufres au sucre et boisson était servi à table. Pour les vacances de février 2022, les Brusvily Kids (12/17 ans) iront à la patinoire de Rennes.







URBANISME

RAPPEL DES RÈGLES D'URBANISME

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

Les seuls travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme sont :

- » les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire,
- » les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 1,50 m de hauteur et 2 m² au sol,
- » les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire,
- » les petites éoliennes,
- » les châssis et serres de production dont la hauteur est inférieure à 1,80 m

Les travaux suivants sont soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable :

- » création de 2 à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin...),
- » ravalement,
- » modification de façade,
- » percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante.
- » création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
- » changement de destination de locaux existants,
- » construction ou modification de clôture, les adjonctions de parements,
- » les piscines non couvertes (de 10 à 100 m²),
- » construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques...), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti

En plus de ces travaux, dans le périmètre de protection de l'église, les travaux suivants sont également soumis à déclaration préalable et à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France :

- » peinture des menuiseries dans un ton différent de celui d'origine,
- » changement de portes, volets, fenêtres, dans le cas d'un changement de teinte, de technologie (tel que passage de volets classiques aux volets roulants) ou de matériau (par exemple du bois au PVC),
- » réfection de toiture avec des matériaux, gouttières ou descentes différentes de l'origine

Les autres travaux sont soumis à l'obligation de déposer un permis de construire :

- » la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (+ 20 m²),
- » le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...),
- » la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.
- » dans le périmètre de protection de l'église, l'ensemble des déclarations et permis sont soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

Infractions et sanctions : L'exécution de travaux

sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit (article L.480-1 à L.480-4 et L.160-1 du code de l'urbanisme) et est passible de poursuites pénales (article L.480-2 du code de l'urbanisme). Dans ce cas un procès-verbal est dressé et transmis au procureur de la République. Dans certains cas, l'administration peut ordonner

l'interruption des travaux (L.480-2 du code de l'urbanisme). Parallèlement aux sanctions pénales, le tribunal correctionnel peut imposer des mesures de restitution (L.480-5 du code de l'urbanisme) comme la démolition ou la mise en conformité des lieux avec l'autorisation accordée ou dans leur état antérieur. De plus, lorsqu'un tiers subit un préjudice du fait de l'implantation d'une construction, il peut engager une action en réparation devant le tribunal civil dans un délai de 5 ans concernant des travaux avec permis de construire et 10 ans en cas de construction édifiée sans permis ou non conformément à un permis de construire.



PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 022 021 21 C 0003

Rue des Aubépines Construction d'une maison d'habitation

PC 022 021 21 C 0008

Rue du Presbytère Construction d'une maison d'habitation

PC 022 021 21 C 0009

Rue du 19 Mars 1962

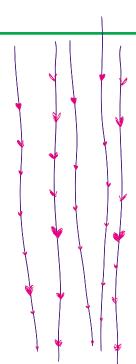
Construction: abri de jardin, un carport et une clôture

PC 022 021 21 C 0010

Rue du Puits Extension d'une maison d'habitation

PC 022 021 21 C 0012

Rue de l'Ecotay Construction d'un abri de jardin



ÉTAT CIVIL

En raison de la mise en place du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) la loi nous impose de ne pas diffuser les données personnelles en matière d'Etat Civil.

Naissances

Depuis le 1^{er} Janvier dernier, la commune compte **16 petits Brusviliens** de plus. Nos meilleurs vœux de santé et de prospérité aux nouveaux nés et toutes nos félicitations aux parents.

Mariages

En 2021, **2 heureux couples** se sont unis devant l'Officier de l'Etat Civil de Brusvily. Nous présentons aux mariés nos vœux de bonheur.

Décès

Depuis le 1^{er} Janvier dernier, **6 Brusviliens** nous ont quittés. Nous présentons aux familles nos sincères condoléances.

ÉLECTIONS

Inscriptions sur les listes électorales

La loi n° 2016-1048 du 1er Août 2016 sur la réforme de l'inscription sur les listes électorales, avec la mise en place d'un répertoire électoral unique (REU), est entrée en vigueur au 1er janvier 2019. Elle a pour objectif principal de rapprocher les listes électorales de la réalité du corps électoral en remédiant aux imperfections constatées. La création d'un répertoire électoral unique et permanent, tenu par l'INSEE, constitue le socle de ces profonds changements.

Cette réforme modifie les dates limites de fin d'inscription sur les listes électorales.

Si vous souhaitez voter lors des prochaines élections de 2022, vous devez vous présenter à la Mairie de Brusvily avant le 04 Mars 2022. Pour cela, vous devez être munis de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Vous pouvez également vous inscrire sur la liste électorale de Brusvily directement par internet sur le site https://www.service-public.fr

Vérification de la situation électorale

La mise en place du REU donne la possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

DATES À RETENIR

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES:

- le dimanche 10 Avril 2022 pour le 1er tour
- le dimanche 24 Avril 2022 pour le 2nd tour

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES :

- le dimanche 12 Juin 2022 pour le 1er tour
- le dimanche 19 Juin 2022 pour le 2nd tour

11

Infos municipales

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ





EXTRAITS DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes-rendus complets des conseils municipaux peuvent être consultés sur le site internet de la commune. Pour le bulletin, nous en faisons un condensé.

LUNDI 7 JUIN 2021

1) Aménagement et sécurisation traversée du bourg RD 793 : contrôle du réseau des eaux pluviales

Une consultation des entreprises a été lancée pour le contrôle du réseau des eaux pluviales en place sur les secteurs concernés par l'aménagement et la sécurisation de la traversée du bourg. (hydrocurage et inspection des réseaux par passage caméra). L'analyse des offres a été réalisée par l'Atelier du Marais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

Décide de retenir l'offre de la S.A.S. ALZEO Environnement Ouest de St Aubin du Cormier (35) pour un montant de 3 245.00 € HT, offre mieux-disante.

2) Effacement des réseaux sur la RD793 : Entrée Nord : Réseaux basse tension/infrastructures télécommunications et aménagement éclairage public

M^{me} le Maire présente les propositions du Syndicat Départemental d'Energie relatives au projet d'effacement des réseaux Basse Tension, Infrastructures télécommunications et aménagement Eclairage Public, entrée Nord sur la RD793.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, (14 voix « pour », 1 abstention : Claude ROBERT : devis incomplet, manque de précisions sur la fibre optique), approuve :

Le projet d'effacement des réseaux Basse Tension pour un montant estimatif de 105 000 € TTC.

A titre indicatif, la participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 35 000 €.

Le projet d'aménagement de l'éclairage public pour un montant estimatif de 49 896 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie). A titre indicatif, la participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 30 030 €. Le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques pour un montant estimatif de 23 100 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'infrastructures de télécommunications au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier.

A titre indicatif, la participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 23 100 €.

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunications qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

3) Sentiers de randonnées : Devis de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre

Sandrine DUPAS présente des devis de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre concernant la mise en place de chemins de randonnées : Prestation d'expertise sentier, labellisation circuits F.F.R.P. et conception de Randofiches. Des circuits ont été répertoriés avec un référent de la F.F.R.P. et la commission patrimoine :

- » Circuit de 8 km nommé « Circuit des lavoirs » : devis d'un montant de 1 400 € (exonéré T.V.A.)
- » Circuit de 11 km nommé « Circuit des Mézières » : devis d'un montant de 1 450 € (exonéré T.V.A.)

Sans cette labellisation par la F.F.R.P., ces sentiers ne pourront être publiés dans le guide des randonnées qui sera édité l'année prochaine.

L'entretien des sentiers sera à la charge de la commune.

Ces dépenses seront subventionnées par le contrat de territoire à hauteur de 50 % dans le cadre de l'opération des voies douces.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

Décide de valider le devis de la F.F.R.P. d'un montant de 1 400 € pour le circuit des Lavoirs,

Décide de valider le devis de la F.F.R.P. d'un montant de 1 450 € pour le circuit des Mézières,

4) Affaires diverses

a] Voirie

La réfection des voies communales aux lieux-dits « La Chantellerais » et « La Ripais » va commencer la semaine prochaine. Ces travaux sont programmés par Dinan Agglomération.

M^{me} le Maire demande l'avis aux conseillers municipaux pour la réfection de deux portions privées :

La Ripais : partie privée devant les maisons qui rejoint le bois des Mézières. De plus, ce passage est utilisé par le service des eaux de Dinan.

La Chantellerais : placette sur terrain privé en continuité de l'impasse.

Le conseil municipal décide d'intégrer ces portions dans le programme de voirie.

b] Calendrier des pompiers

Les pompiers d'Yvignac-la-Tour souhaitent venir faire leur photo annuelle pour le calendrier devant la fresque du terrain de tennis le dimanche 13 juin 2021 à 11h. Des conseillers vont préparer un vin d'honneur.

c] Terrain rue de Broons

M^{me} le Maire a signé l'acte pour l'acquisition du terrain rue de Broons (parcelle C 1823) au prix de 20 000 € conformément à la délibération.

d] Réunions

Conseil municipal : 15 juillet 2021 à 20h Commission travaux : 24 juin 2021 à 18h30

e] Pollution

Un dépôt sauvage a été constaté sur un terrain privé au lieu-dit Les Grandes Landes. L'auteur des faits a été contacté par la mairie pour retirer les ordures.

fl Feu d'artifice

En raison de la crise sanitaire, le feu d'artifice va être reporté à une date ultérieure. Un acompte de 30 % a été versé en 2020, le solde est dû même si le feu n'est pas tiré. Le comité des fêtes va se prononcer à ce sujet en fonction des contraintes sanitaires annoncées.

g] Journée les Brus'folies

Une réunion est prévue lundi prochain avec les associations qui vont participer à la journée des Brus'folies prévue le samedi 28 août 2021.

h] Sorties jeunes

3 sorties sont prévues en juillet :

Le 15.07.2021 : Cobac parc à Lanhélin (6-17 ans) Le 24.07.2021 : Char à voile à Cherrueix (12-17 ans) Le 29.07.2021 : Accrobranche à St-Cast (6-17 ans)

i] Pétition rue des Courtils

La poste a pris la décision de ne plus distribuer le courrier à cause d'un chien du lotissement qui a pincé deux factrices.

Les habitants n'ont pas été avertis par la poste, ils ont signé une pétition pour cette non distribution depuis 2 mois.

j] Départ élu

Emmanuel Lambert annonce son départ de la commune fin août 2021 en raison d'un nouvel emploi à la médiathèque de Lannion.

k] Fleurissement

Des plantes vivaces ont été plantées place de l'église par des bénévoles et les employés. D'autres plantes vivaces seront progressivement plantées chaque année.

La jardinière devant la boulangerie a été scellée.

I] Cours'voiturage

L'article relatif au Cours'voiturage a été mal interprété par quelques personnes. Jacqueline Leyzour précise que ce service est proposé aux personnes pour faire des courses au sens large du terme :

- » Courses de 1^{ère} nécessité dans les commerces de Brusvily,
- » Rendez-vous médicaux ou administratifs,
- » Déplacements à la pharmacie,
- » Achats dans des boutiques de vêtements, chaussures, librairies...
- » Marchés de Broons ou Dinan.

m] Borne électrique accidentée

Une voiture a percuté la borne électrique sur le parking de la salle des fêtes. La conductrice a établi un constat avec le Syndicat Départemental d'Énergie pour le remplacement de cette borne.

JEUDI 15 JUILLET 2021

1) Projet de modification de droit commun n° 1 du PLUiH

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) a été approuvé le 27 janvier 2020. Il définit un projet partagé d'aménagement et de développement durable du territoire, détermine les droits à construire de chaque parcelle et intègre la politique de l'Agglomération en matière d'habitat.

Le PLUiH est un document vivant, appelé à évoluer annuellement afin d'intégrer l'avancement des réflexions et études urbaines menées sur le territoire et de procéder aux ajustements rédactionnels nécessaires tenant compte des retours d'expérience de sa mise en œuvre.

Un premier inventaire des demandes d'évolution du PLUiH a été réalisé auprès des communes au cours de l'automne 2020. Les demandes de modification des communes ont été étudiées et analysées par la Commission Aménagement au cours de quatre réunions : 17/12/2020, 14/01/2021, 28/01/2021 et 11/03/2021. A la suite desquelles, une procédure de modification de droit commun a été engagée concernant 60 objets de modification.

Le Président de Dinan Agglomération a, par arrêté, prescrit la procédure le 3 mai 2021. Le projet de modification n°1 du PLUiH, détaillant l'ensemble des objets de modification, a été envoyé aux communes le 4 juin 2021. En application des dispositions de l'article L153-40 du Code de l'Urbanisme, la Commune dispose d'un délai de 3 mois pour émettre un avis au projet de modification du PLUiH.

Le dossier de modification, dans lequel figurera l'avis des Personnes Publiques Associées et des Communes, fera l'objet d'une enquête publique cet automne, avant d'être soumis, pour approbation, au Conseil Communautaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

Emet un avis favorable sur ce projet de modification de droit commun n°1 du PLUiH.

2) Fourniture de copeaux de bois pour la nouvelle aire de jeux

Emmanuel LAMBERT présente les devis relatifs à la fourniture et mise en place de copeaux de bois pour la nouvelle aire de jeux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de retenir l'offre de la société Exploitation forestière Le Maou de Plounevez-Moedec (22) « La Fleur de Bois » pour la fourniture et livraison de copeaux de bois, qui s'élève à 4 165.00 € HT,

Décide de retenir l'offre de l'entreprise Pascal Samson de Trévron (22) pour la mise en place des copeaux, qui s'élève à 850.00 € HT,

3) Terrassement aire de jeux : validation de devis

Karl PIRON présente un devis relatif au terrassement de l'extension de l'aire de jeux et la mise aux normes de l'aire de jeux actuelle.

Afin de tenir compte des normes relatives aux aires de jeux, la distance entre les petits jeux va être augmentée.

La table de ping-pong va devoir être déplacée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de retenir l'offre de l'entreprise Pascal Samson de Trévron (22) pour le terrassement et la mise aux normes de l'aire de jeux, qui s'élève à 2 340.00 € HT,

4) Réfection du mur de la mairie côté ouest

M^{me} le Maire rappelle que des devis ont été réalisés pour la réfection du mur de la mairie côté ouest. Ces devis vont être modifiés car une partie sera prise en charge par le propriétaire.

Il est aussi évoqué l'entretien des murs jouxtant le presbytère et l'école.

Le conseil municipal décide d'adresser des courriers à tous les propriétaires des terrains jouxtant ces murs. Une convention pourra être rédigée afin de définir notamment les règles sur les plantations en bordure des murs et la mise en place d'une visite bi-annuelle par la collectivité.

5) Présentation du programme des Brus'folies

Emmanuel LAMBERT donne le compte-rendu de la réunion organisée avec les associations pour la journée des Brus'folies. Il présente le programme et le projet de restauration avec les commerçants volontaires.

6) Affaires diverses

a] Dépenses dans le cadre de la délégation au Maire

M^{me} le Maire énumère les décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire :

» Acquisition de dalles (cour école): 779.90 € HT

- » Acquisition d'une urne : 260.00 € HT
- » Acquisition de parois de protection anti-covid pour les élections : 304.00 € HT
- » Acquisition d'un ordinateur pour le secrétariat : 1 197.92 € HT et ordinateur portable mairie : 998.48 € HT
- » Fourniture et pose de stores à la bibliothèque : 724.04 € HT
- » Fourniture et pose d'une porte en acier aux toilettes publiques : 1 519.00 € HT
- » Acquisition de panneaux pour Bel Air : 258.00 € HT
- » Acquisition de panneaux villages, gîtes : 453.00 € HT
- » Acquisition de barrières : 1 020.00 € HT
- » Acquisition d'une échelle télescopique : 455.00 € HT
- » Acquisition de barrières, potelets (rue de Broons, parking salle des fêtes, rue 19 mars 1962) : 570.00 € HT
- » Acquisition de poubelles, cendriers, potelets : 528.25 € HT
- » Acquisition de vitres pour l'abri-bus rue de Broons : 438.40€ HT
- » Acquisition de vitres pour l'abri-bus place de l'Ealise: 1 062.00€ HT
- » Fourniture et installation onduleur PC mairie: 249.00 € HT
- » Fourniture et installation onduleur matériel électriques et téléphoniques : 190.00 € HT
- » Acquisition poubelles pour abri-bus place de l'Eglise: 99.00 € HT
- » Enlèvement des mains courantes au terrain des sports : 564.00 € HT

b] D.E.T.R.

Une subvention de 133 546 € est accordée au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour les travaux d'aménagement de la traversée du bourg.

c] École et cantine

Jacqueline Leyzour donne le compte-rendu de la dernière réunion du S.I.R.S.

L'effectif par classe est compris entre 17 et 21 élèves. Benoît Jamet-Robert fait part de la réunion du 8 juillet avec Dinan Agglomération relative au Projet Alimentaire Territorial.

Afin d'étudier l'éventuelle réfection de la cantine, un groupe de travail est créé :

Marie-Claire DOUENAT, Jacqueline Leyzour, Benoît Jamet-Robert, Colette Pelou, Evelyne Bardou, Claudine Delacourt.

d] Tondeuse Ransomes

La tondeuse Ransomes a été mise en vente sur le site « Le bon coin » : mise à prix 1 500 € au plus offrant.

e] Concours maisons fleuries

Jacqueline Leyzour fait part de l'annulation du concours des maisons fleuries en raison de la parution tardive du bulletin municipal.

f] Spectacle

« Les Cascadeurs bretons » ont sollicité la mairie pour organiser un spectacle les 21, 22 et 23 juillet 2021 sur le

parking de la salle des fêtes ou de l'école. Le conseil municipal donne son accord.

g] Théâtre chez l'habitant

En partenariat avec Dinan Agglomération, une pièce de théâtre a été jouée le 11 juillet chez l'habitant à La Ville Guérêt avec la troupe Combat ordinaire.

h] Cobac-parc

51 jeunes ont participé à la sortie organisée à Cobac-parc le 15 juillet.

i] Manifestations

Claude Robert évoque que le feu d'artifice est reporté au 14 août 2021 et que le vide grenier aura lieu le 22 août 2021.

j] Sécurisation du bourg

Une réunion est prévue avec l'Atelier du Marais le 26 juillet 2021 à 10 h.

VENDREDI 1^{ER} OCTOBRE 2021

Absents excusés: Evelyne BARDOU (procuration à Marie-Claire DOUENAT), Jacqueline LEYZOUR (procuration à Colette PELOU), Anne DEBEIX (procuration à Sandrine DUPAS) Claude ROBERT (procuration à Claudine DELACOURT)

Karl PIRON demande l'ajout d'un sujet à l'ordre du jour :

- Modalités de prêt et tarifs d'abonnement à la bibliothèque

Le conseil municipal donne son accord.

1) Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission

M^{me} le Maire informe le conseil municipal que la démission de M. LAMBERT Emmanuel a pris effet au 31 août 2021.

Conformément à la règlementation, M^{me} HURE Jocelyne, candidate suivante sur la liste « Agir ensemble pour Brusvily » a été appelée à siéger au sein du conseil municipal. M^{me} HURE ayant fait part de sa démission, M. BOULAU Thierry, candidat suivant sur cette liste, a été appelé à siéger au sein du conseil municipal.

M. BOULAU Thierry ayant fait part de sa démission, M^{me} PERINA Suzanne, candidate suivante sur cette liste, a été appelée à siéger au sein du conseil municipal.

M^{me} PERINA Suzanne a accepté le poste.

M^{me} le Maire propose au conseil municipal de prendre acte de l'installation de Mme PERINA Suzanne au sein du conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte de l'installation de M^{me} PERINA Suzanne au sein du conseil municipal. M^{me} PERINA Suzanne prend ses fonctions immédiatement.

2) Election d'un adjoint au maire suite à la démission du 4° adjoint

Suite à la démission de M. LAMBERT Emmanuel, 4° adjoint et l'installation d'un nouveau conseiller municipal, M^{me} le Maire propose de maintenir le poste de 4° adjoint et de procéder à l'élection de celui-ci.

M^{me} le Maire annonce que la personne élue reprendra les délégations de M. LAMBERT Emmanuel, à l'exception de la gestion de la médiathèque, à savoir : Animation jeunesse, activités sportives, vie associative, affaires culturelles et gestion des salles communales. Après discussion, il est proposé de rajouter dans les délégations, les affaires liées à l'urbanisme afin d'assister M. PIRON Karl.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires :

M. MARIE Michel est désigné en qualité de secrétaire, M. BOGUENET Patrick et M^{me} PELOU Colette sont désignés en qualité d'assesseurs.

Est candidat : M. BRIEUC Franck

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Votants: 15

Bulletins déposés : 15 Bulletins blancs : 4 Bulletins nuls : 0 Suffrages exprimés : 11 Majorité absolue : 6

M. BRIEUC Franck ayant obtenu 11 voix, il est proclamé élu en qualité de 4° adjoint au maire.

M. BRIEUC Franck étant conseiller délégué, ce poste devient vacant.

Le procès-verbal d'élection ainsi que le nouveau tableau du conseil municipal seront transmis à la Sous-Préfecture de Dinan.

3) Indemnités de fonction du 4e adjoint

M^{me} le Maire propose d'attribuer à M. BRIEUC Franck, la même indemnité qu'à l'adjoint démissionnaire : 80 % des 19.80 % de l'indice terminal de la fonction publique (soit 15.84 %)

(soit 616.08 € brut/adjoint à ce jour).

Vote à main levée sur la proposition suivante :

Votants: 15 Pour: 13 Abstentions: 0

Contre: 2 (Claudine DELACOURT + procuration)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

Décide d'attribuer l'indemnité de fonction au 4° adjoint à compter de la date de l'arrêté portant déléation de fonctions,

Décide de fixer le montant de l'indemnité mensuelle comme suit :

15.84 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Précise que le tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal, sera annexée à cette délibération.

Le versement de l'indemnité du 4° adjoints sera mensuel.

4) Réfection du mur de la mairie côté ouest

M^{me} le Maire rappelle que des devis ont été présentés lors de la dernière réunion du conseil municipal pour la réfection du mur d'enceinte de la mairie côté ouest et qu'il avait été décidé de demander la prise en charge d'une partie par le propriétaire jouxtant ce mur.

L'association Steredenn a transmis 2 devis :

Devis pour la commune : 3 275.00 € (TVA non applicable)

Devis pour le propriétaire : 625.00 € (TVA non applicable)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

Décide de retenir le devis de l'association Steredenn de Dinan (22) qui s'élève à 3 275.00 € (TVA non applicable),

5) Fourniture et pose d'une clôture à l'aire de jeux

Karl PIRON présente les devis pour la pose et fourniture d'une clôture à l'aire de jeux :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

Décide de retenir l'offre mieux-disante de la société Clôtures de l'Ouest de Yffiniac (22) qui s'élève à 4 779.30 € HT,

6) Aménagement d'un terrain avec allées en bas du terrain des sports

Karl PIRON fait part d'un projet évoqué avec la commission Patrimoine pour l'aménagement du terrain situé en bas du terrain des sports. L'idée est de créer des allées et de prévoir la plantation d'arbres, d'arbustes et de fruitiers à chaque naissance. Cet endroit permettrait aux habitants de se rencontrer et éventuellement de récolter quelques fruits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de retenir l'offre de l'entreprise Pascal SAM-SON de Trévron (22) qui s'élève à 2 707.70 € HT,

Les conseillers sont invités à proposer un nom pour cet espace, lors de la prochaine réunion.

7) Candidature à l'appel à manifestations d'intérêt Biodiversité (A.M.I.)

Sandrine DUPAS évoque que Dinan Agglomération a été lauréat pour son projet de réalisation d'un Atlas de la Biodiversité intercommunale sur le territoire de l'agglomération en partenariat technique avec l'association CŒUR Emeraude, structure porteuse du projet de la PNR Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude.

Un appel à candidater a été lancé sur les 64 communes de l'agglomération, 20 communes seront sélectionnées.

Si notre dossier de candidature est retenu, nous bénéficierons d'inventaires complémentaires, d'actions de sensibilisation/formations et de la co-construction d'un plan d'actions biodiversité sur notre commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

8) Aménagement et sécurisation traversée du bourg RD793 : travaux complémentaires relatifs au contrôle du réseau des eaux pluviales

Le contrôle du réseau des eaux pluviales a été réalisé par l'entreprise ALZEO Environnement suivant un devis accepté par le conseil municipal pour un montant de 3 245.00 € HT.

Une plus-value est facturée en raison de la modification du nombre de mètres linéaires des réseaux à contrôler ainsi et de l'état des canalisations encrassées à plus de 30 %.

Par conséquent, la facture s'élève à 4 405.08 € HT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve cette facture d'un montant de 4 405.08 € HT,

9) Dinan Agglomération : Rapport d'activités et de développement durable 2020

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activités et de développement durable de Dinan Agglomération pour l'année 2020. Ce rapport a été transmis par courriel aux conseillers municipaux. Il est consultable en mairie et sur le site de Dinan Agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Prend acte de ce rapport pour l'année 2020.

10) Modalités de prêt et tarifs d'abonnement à la bibliothèque

A compter du 24 novembre 2021, 29 bibliothèques du territoire de Dinan Agglomération seront reliées informatiquement et une carte unique de prêt sera mise en place. La bibliothèque de la commune fera

partie de ce réseau dénommé « LIRICI – Réseau des bibliothèques de Dinan Agglomération ».

https://lirici.dinan-agglomeration.fr/

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

Décide d'approuver la mise en place des nouvelles modalités de prêt (à destination des individuels, groupes et entre bibliothèques) et des pénalités en cas de détérioration ou non restitution de documents proposées ci-dessus, depuis le 24 novembre 2021.

Décide d'approuver la gratuité des abonnements à la bibliothèque pour tous les publics depuis le 24 novembre 2021.

11) Affaires diverses

a] Repas des aînés

Le repas des aînés a eu lieu le jeudi 11 novembre 2021.

b] Recyclage téléphones portables

Karl PIRON explique qu'une opération recyclage est proposée par l'Association des Maires de France. Une boîte sera mise à disposition en mairie pour collecter les téléphones portables du 8 novembre au 17 décembre 2021. Le conseil municipal est favorable.

c] Vaccibus

Un vaccibus de l'Agence Régionale de la Santé (A. R.S.) se stationnera sur le parking de la salle des fêtes le 26 octobre 2021 pour proposer des vaccins anti-covid sans rendez-vous.

d] Villa Séniors

Une société va venir présenter le concept de modules en bois pour une villa séniors, le 7 octobre 2021 à 10h.

Les conseillers sont invités.

e] Gens du voyage

Des gens du voyage se sont stationnés ce jour sur le parking de la salle des fêtes.

f] Aire de jeux

L'inauguration de l'aire de jeux est prévue le vendredi 15 octobre 2021 à 11 h.

g] Réunions :

Conseil municipal: 28 octobre 2021 à 20 h. Réunion travail pour cantine: 7 octobre 2021 à 17h 30

h] École

Benoît JAMET-ROBERT signale que les parents se stationnent dans la rue de l'école en empruntant le sens interdit, ce qui ne sécurise pas les piétons. Par ailleurs, il faudrait revoir l'entrée des enfants par la porte principale de l'école.

i] Recyclage piles

Karl PIRON évoque la possibilité de créer un point de collecte de piles par la société Corepile. Ce service est gratuit à condition de regrouper au moins 90 kg de piles ou de petits accumulateurs sur une période maximale de 2 ans. Le conseil municipal est favorable.

j] Boîte à mégots de cigarettes

Karl PIRON propose de fixer des boites transparentes pour les mégots de cigarettes afin de sensibiliser les fumeurs (1 boite à côté de la boite à livres, 1 boite à l'aire de jeux).

k] Terrain des sports

Franck BRIEUC propose de faire repeindre le portail et d'apposer les logos de la commune et de l'A.S.B.B.

Il suggère également de prévoir le nettoyage des murs de la salle d'activités.



une nouvelle référente à l'office de tourisme!

2022 approche et c'est l'occasion pour Dinan-Cap Fréhel Tourisme de renouveler sa campagne de partenariat avec un accès à l'ensemble de ses services : commercialisation, promotion, valorisation, conseils...

Le pôle relations professionnelles et qualification de l'offre de l'Office de Tourisme permet de mener à bien de nombreuses actions pour renforcer la synergie entre les bureaux d'informations et les professionnels. Le partenariat permet aux acteurs locaux de bénéficier d'un accompagnement, d'être visible et de développer le chiffre d'affaires de son activité.

Pour plus de renseignements, contactez dorénavant Marie Carrée. Conseillère en séjour depuis 9 ans à Dinan-Cap Fréhel Tourisme, elle sera désormais votre contact privilégié en charge des relations entre l'Office de Tourisme et les professionnels de la commune.

Marie sera disponible pour vous rencontrer et vous présenter l'offre de partenariat à l'adresse suivante : m.carree@dinan-capfrehel.com.

Pour toute demande concernant un meublé de tourisme, adressez vous à Maria Le Bot, chargée des relations hébergeurs auprès des meublés et chambres d'hôtes. Maria répondra à toutes vos demandes sur m.lebot@dinan-capfrehel.com.

Vous êtes organisateur d'un événement et vous souhaitez le valoriser ? L'Office de Tourisme répertorie et valorise tout au long de l'année les différentes animations proposées par la commune ou une association. Pour augmenter la visibilité d'une de vos manifestations, contactez Virginie Allory à cette adresse : festivites.dinancapfrehel@gmail.com.

THÉÂTRE CHEZ L'HABITANT!

ant!

Début juillet et à l'initiative de Dinan agglomération un spectacle de théâtre a été donné par la compagnie le «Combat ordinaire» qui s'intitulait «Cinéma» d'après le roman de Tanguy Viel.

Un seul-en-scène présenté directement chez un particulier, pour un temps culturel au plus proche des habitants. Mireille BOZIC a donc reçu une vingtaine de personnes, pas forcément habituée à aller au théâtre.

C'est sous un chapiteau qu'a eu lieu la représentation, puis dans son beau jardin pour la rencontre et les échanges avec le comédien.

Les spectateurs étaient heureux de ce beau moment qui s'est poursuivi autour d'un verre de l'amitié offert par la municipalité!











DINAN AGGLOMÉRATION LANCE SON PREMIER BUDGET PARTICIPATIF!

Une idée de projet pour votre territoire ? C'est le moment de la partager ! Pour la première fois, Dinan Agglomération vous donne les clés d'une partie de son budget. 200 000€ dédiés à la réalisation de vos projets.

Qui peut soumettre un projet?

- Tout habitant du territoire, sans limite d'âge
- Seul.e ou en collectif

Pour soumettre un projet, il doit :

- être d'intérêt communautaire, et donc bénéficier au plus grand nombre ;
- concerner l'une des compétences de Dinan Agglomération : le sport, la culture, les mobilités, l'habitat, l'environnement...;
- entrer dans l'une de ces 2 catégories : projet duplicable OU projet qui rayonne

Qu'est-ce qu'un projet duplicable?

Il doit pouvoir se multiplier sur le territoire. Par exemple : un hôtel à insecte, un composteur collectif... Et un projet qui rayonne ?

Il doit bénéficier à plusieurs communes alentour. Par exemple : une guinguette ou un mur d'escalade.

Concrètement, comment ça marche?

▶ Du 27 octobre au 31 décembre 2021

Déposez vos projets en ligne sur budget-participatif.dinan-agglomeration.fr ou dans l'urne qui se trouve dans votre mairie.

▶ De janvier à mars 2022

Les services de Dinan Agglomération, accompagnés des citoyens du conseil de développement, étudieront la faisabilité de vos projets.

▶ Du 1er avril au 31 mai 2022

Vous pourrez voter pour vos projets favoris!

► À partir de juin 2022

Dinan Agglomération lancera la réalisation des projets lauréats.

À vous de jouer! Imaginez le territoire qui nous ra(e)ssemble!

Rendez-vous sur budget-participatif.dinan-agglomeration.fr



COLLECTES EMBALLAGES RECYCLABLES

En 2022, la collecte des emballages recyclables (« sacs jaunes ») se fera tous les **lundis des semaines impaires** entre 12h et 19h.

LES DIFFÉRENTS POINTS DE COLLECTE DE LA COMMUNE

Les marques d'incivilités sont de plus en plus présentes sur la commune : déchets verts jetés dans les talus, sacs poubelles laissés à « l'abri des regards »...

Et pourtant, plusieurs points de collectes sont présents sur la commune, que toute personne citoyenne se devrait d'utiliser : Parking du cimetière : papier – verre – plastique – Relais (vêtements recyclés)

>> La Lande Morin: verre

» La Ville aux Vielles : verre

» La Vieux Ville: verre

>> Le Creux : verre

DÉCHETTERIES

Déchetterie de Broons

ZA du Chalet - 22250 BROONS

Tél: 02 96 84 70 56

Horaires

Lundi, mercredi et samedi 9h - 12h et 14h - 17h30

Déchetterie de Quévert

Les Landes Fleuries - 22100 QUEVERT

Tél: 02 96 87 51 37

Horaires

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi

8h45 - 12h30 et 14h - 17h45

RÉGLEMENTATION SUR LES FEUX

L'arrêté préfectoral du 2 novembre 2017 réglemente l'usage du feu pour le département des Côtes d'Armor

On peut relever cependant quelques extraits:

Article 2

Conformément au dossier départemental sur les risques majeurs du département des Côtes d'Armor, les communes classées à risque feu de forêts et de landes sont les suivantes : BRUSVILY

Article 3 – Réglementation générale

Dans les bois, forêts, plantations, landes et sur tous les terrains situés à moins de 200 mètres, ainsi que dans les voies qui les traversent, il est interdit :

- ▶ de fumer du 1^{er} juillet au 30 septembre ;
- ▶ de jeter des objets incandescents (mégots, allumettes, artifices, ...);
- > à toutes personnes autres que les propriétaires de terrains boisés ou non ou à leurs ayants droits, de porter ou d'allumer du feu.

Article 5 – Brûlage des déchets verts

Le brûlage des déchets verts est interdit en tout lieu toute l'année...

BIODIVERSITÉ

Les arbres tiennent un rôle fondamental pour purifier notre air. Grâce à un processus appelé photosynthèse, les arbres absorbent le gaz carbonique (CO2) et rejettent de l'oxygène (O2).

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LA QUA-LITÉ DES RESSOURCES

L'agglomération veille à la protection des espaces (naturels, ruraux et urbains) pour préserver la biodiversité, l'habitat inféodé à cette biodiversité, ainsi que la qualité de ces ressources.

Quels sont les espaces naturels autour de chez vous ?

Les milieux naturels et les éléments qui les composent : les cours d'eau, les haies, les zones humides, les prairies naturelles, les boisements et chemins creux, les arbres remarquables, etc.

Que mettre en œuvre pour une bonne intégration des milieux dans vos projets (plantation, abattage, protection des berges) ? Quelle règlementation à appliquer?

Suivant le type de milieu et la commune concernés par le projet, les interlocuteurs et la réglementation peuvent varier. Pour obtenir toutes les informations nécessaires, prenez contact avec votre Mairie ou avec l'un des techniciens de bassin-versant.

Comment entretenir et valoriser durablement mes espaces (jardins, fossés, boisements, haies, prairies...) ?

- » ne pas brûler ses végétaux (compostage ou broyage)
- » favoriser le désherbage mécanique et manuel
- » favoriser la repousse naturelle et le fauchage tardif
- » jardiner au naturel

BREIZH-BOCAGE

Poursuite du programme porté par Dinan Agglomération (financements publics) avec comme objectifs, la reconstitution du maillage bocager du territoire et l'accompagnement à la gestion et l'entretien durable de ce patrimoine arboré => hiver 2020-2021 : 2 550 mètres-linéaires de haies créées ou renforcées (sur les 15 530 ml réalisées depuis 2014).

PROTECTION DES HAIES

Les haies sont aujourd'hui protégées au titre du PLUiH (Dinan Agglomération), ainsi qu'au travers de la PAC via les BCAE7 (Bonnes Conditions Agroenvironnementales). Il est toutefois encore possible de faire évoluer l'organisation du maillage bocager (suppression/déplacement) sous condition d'une demande préalable et d'une compensation au frais du demandeur (Alexandra LECONTE-Dinan Agglomération).

L'entretien courant et raisonné au travers d'une Gestion Durable (élagage/sélection en saisons adaptées) reste évidemment possible sans pour autant devoir en faire la demande en amont.

QUELLE GESTION APPLIQUER À LA HAIE

Selon les usages et les attentes de la haies, l'entretien appliqué à celle-ci peut varier :

- » élagage : suppression des branches basses d'un diamètre inf. à 10 cm;
- » éclaircie : sélection de certains sujet (pas + de 20%) pour en favoriser d'autres ;
- » recépage : coupe à blanc d'essences arbustives/d'arbres sur souche de manière à favoriser une nouvelle génération de brins (saule/ noisetier/charme/châtaigniers...).

Pour pourvoir offrir l'ensemble de ses services (protection des cultures et du bétail/biodiversité/production de bois/régulation de l'air...), la haie doit dans tous les cas :

- » être composée au minimum de 2 strates (arbuste/arbre) et bénéficier de plusieurs essences;
- » pouvoir se développer et avoir une emprise minimum par rapport à l'activité humaine (recul des travaux de sol de minimum 1m/ à l'axe de végétation);
- » être entretenue de manière raisonnée avec des techniques/outils adaptés, et ceci sur la période de repos végétatif (automne/hiver).

DISTINCTION ENTRE ÉLAGAGE ET ABATTAGE

L'élagage: une opération qui consiste à réduire la hauteur et le volume des plantations de la végétation présente sur votre terrain (arbres et arbustes). Pratiquée à différentes saisons en fonction des variétés, l'élagage permet, d'une part, à l'arbuste de se fortifier et d'être plus beau l'année suivante, et d'autre part, au propriétaire ou voisin, d'être en conformité avec la réglementation concernant la hauteur limite admise.

De tradition, l'élagage s'effectue à l'automne, une fois que les feuilles sont tombées et avant qu'il ne gèle et ne fasse trop froid, ou à la fin de l'hiver (repos végétatif). Certaines essences peuvent en revanche être élaguées au printemps et durant l'été (entre avril et août).

L'abattage: l'opération consiste à couper dès la base du sol un arbre ou un arbuste (coupe rase si abattage de l'ensemble des arbres). Cette technique entraine généralement la mort du végétal, certaines essences ont tout de même la capacité à repartir après abattage.

Il peut être pratiqué pour diverses raisons, arbre présentant un danger (pour les passants et/ou les biens type voierie/réseaux aériens/bâtis/etc.), valoriser son bois (bûches/construction/etc.), raisons sanitaires (ravageurs et parasites xylophages), renouvellement de la végétation...

FAUT-IL UNE AUTORISATION POUR ABATTRE UN ARBRE ?

Avez-vous le droit d'abattre des arbres qui se trouvent sur votre propriété ? La réponse n'est pas si simple, tant la législation est complexe à ce sujet. La meilleure chose à faire est de vous renseigner auprès de votre Mairie.

En principe, celle-ci ne s'oppose pas à l'abattage d'un ou plusieurs de vos arbres, sauf si ces arbres sont classés dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune. Vous devrez alors faire une déclaration préalable de travaux (article L113-1 & article L113-2 du Code de l'Urbanisme).

Bien évidemment, l'abattage est autorisé et même obligatoire si l'arbre est déraciné, mort ou devient dangereux pour un bâtiment, pour autrui et pour les réseaux électriques.

Par ailleurs, tout propriétaire de forêt placée sous le régime spécial prévu à l'article 312-9 du Code forestier, doit obtenir une autorisation pour toute coupe ou abattage d'arbres, à l'exception de l'abattage de bois pour la consommation rurale et domestique du propriétaire (Cerfa n°12530).





CALENDRIER DES FETES 2022

	06	Galette des rois	A.B.T.L.
JANVIER	09	Vœux du maire	Municipalité
	16	Galette des rois	Paroisse
		Repas	A.B.T.L.
	22	Loto	Amicale laïque du R.P.I. Brusvily-Plumaudan
	23	Concours de Belote	A.B.T.L.
	28	Galette des rois	A.S. Bobital-Brusvily
	29	Poulets grillés	Paroisse
	29	Tartiflette	A.S. Bobital-Brusvily
FÉVRIER	19	Repas	Société de chasse
	26	Théâtre Kika'farces	A.B.T.L.
mars	6	Repas	A.S. Gym volontaire
	12	Benne à ferraille	Amicale laïque du R.P.I. Brusvily-Plumaudan
	18 et 19	Plat à emporter	Association Enora
	19	Théâtre Kika'farces	A.B.T.L.
AVRIL	2	Théâtre Kika'farces	A.B.T.L.
	3	Poulets grillés	A.S. Bobital-Brusvily
	3	Cérémonie du 8 Mai 1945	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
mai	8		Municipalité Paroisse
	26	Kermesse Vide grapier	Comité des fêtes
Juin	5	Vide grenier Tournoi foot seniors	
	n		A.S. Bobital-Brusvily
	18 / 19	Tournoi foot jeunes	A.S. Bobital-Brusvily
	25	Kermesse	Amicale laïque du R.P.I. Brusvily-Plumaudan
	26	Rando cyclos VTT	Amicale Cyclos
	30	Grillades	A.B.T.L.
JUILLET	9	Grillades et feu d'artifice	Comité des fêtes
	10	Rando cyclos + VTT	Amicale Cyclos
	31	Rando gourmande	Comité des fêtes
AOÛT	27	Forum associatif	Municipalité
SEPTEMBRE	3 et 4	Fêtes aux moules	Les Amis de Creux
	8	Grillades	A.B.T.L.
	11	Rando Moto	Association Enora
OCTOBRE	8	AG + Repas	A.B.T.L.
	9	Poulets grillés	A.S. Bobital-Brusvily
	22 / 23	Lez'arts créatifs	A.B.T.L.
novembre	Ч	Concours de Belotes	A.B.T.L.
	n	Repas des Ainés	Municipalité
	n	Cérémonie du 11 Novembre 1918	Municipalité

C'est avec bonheur que nous nous sommes retrouvés à la rentrée de septembre, une année sans le cours de gym du mercredi nous avait tellement manqué.

Les cours par Visio ne sont pas faciles à suivre seule chez soi, il nous manque la bonne humeur, l'entrainement du groupe et la complicité de Maryline, notre animatrice.

Le passe sanitaire ou test PCR négatif sont exigés. Vous pouvez venir en toute confiance, 2 cours vous sont offerts pour découvrir l'animation de Maryline.

Les cours du matin : 9h30/10h30 et 10h45 / 11h45 Le cours du soir : 20h30 à 21h30

La Présidente : Jocelyne HURE : 06 09 57 68 1 1 La Secrétaire : Evelyne BARDOU : 06 20 72 49 69 La Trésorière : Marie-France GOUAULT : 06 83 36 06 35



ASB EPGV BRUSVILY

HISTOIRE VÉCUE

Pour moi, 10H45, c'est bien assez tôt!

Marilyne met la musique en route, elle attaque son 2º cours en pleine forme.

Et on s'échauffe en rythme, ah oui, en rythme ! On saute, à droite, à gauche.

" Allez, plus que 5...et 4...et 3...2...1 " Stop !

On se détend. Quelques gorgées d'eau et la musique repart, plus tranquille.

Oui, mais là, il faut garder l'équilibre, se plier, se déplier, souffler... Ah ben non, là il faut inspirer. Mince, je fais tout à l'envers. C'est là que vient l'épreuve du tapis.

C'est reparti pour les contorsions.

A 30 ans j'y arrivais sans problème, mais là, ça coince un peu. C'est qu'elle nous fait transpirer Marilyne.

Allez, encore une fois "pour le plaisir "nous dit-elle.

Enfin, vient la phrase magique " on se relaxe, on s'étire, on baille ". Le moment que je préfère.

C'est fini. Une heure de souffrance ! qui fait tant de bien ! Au revoir tout le monde. Merci Marilyne, à la semaine prochaine.

La commère de l'Ecotay





LES ENFANTINES DE BRUSVILY

2020/2021 : une première année prometteuse !!!

Malgré les confinements dus à la crise sanitaire et les aléas pour toutes associations qui débutent; Nos efforts et notre travail au quotidien ont bien été récompensés.

Nous avons diverti environ 75 enfants dans divers ateliers et accueilli une trentaine d'adhérents.

La motricité, les ateliers manuels et les spectacles d'éveil Musical de l'auteur compositeur Romuald MESTRE ont donnés énormément de joie aux enfants ainsi qu'aux mamans et assistantes maternelles de Brusvily et des communes avoisinantes. (Dinan, Aucaleuc, Evran, Bobital, Léhon, Trélivan...)

Pour 2022, nous avons beaucoup de projets en tête et espérons avoir le temps et le budget pour satisfaire au mieux nos enfantins !!!

Nous remercions nos adhèrents qui nous ont fait confiance pour notre première année d'activité et que sans eux rien n'aurait pu être possible!

Nous souhaitons une belle fin d'année à tous et une excellente nouvelle année.











TCHOUPI

Tchoupi continue ses rencontres entre enfants et assistantes maternelles à la salle Jules Ferry tous les mardis de 9h à 11h30 (sauf vacances scolaires) L'année a démarré par une sortie au grand aquarium de St Malo, ont suivi plusieurs activités tel que la motricité, la semaine du goût qui à été très apprécié par les petits gourmands ainsi que divers bricolages d'automne et d'hiver.

Vous êtes, parents, grands parents, assistant familial de Brusvily avec des enfants de moins de 3 ans, vous souhaitez rencontrer du monde, échanger quelques conseils, nous vous proposons des temps d'éveil et de socialisation aux enfants. Venez nous rejoindre dans le respect des normes sanitaires.

En attendant toute l'équipe de Tchoupi vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

ASSOCIATION ENORA

Lundi 22 Novembre 2021, une rencontre avec le personnel du service d'onco-hématologie de l'Hôpital Sud de Rennes a été réalisée.

A cette occasion, un chèque de 3 000€ a été remis, par l'Association ENORA

Il nous a été rappelé les modalités de gestion des dons, versés par les associations : les dons sont réceptionnés par l'IME, Institut de la Mère et de l'Enfant et imputés sur le budget du service destinataire, les justificatifs de dépenses sont transmis par le service, après achat.

Actuellement, les projets développés par le service (utilisation de casque de réalité virtuel, aménagement des futurs locaux, mobilier adapté...) nous ont été présentés. Après validation par les membres du bureau, ils constitueront les objectifs pour l'année 2022.

Le personnel soignant nous a rappelé son attachement aux associations et sa volonté de développer un partenariat.

Les confinements de 2020 et les restrictions d'accès au service, ont eu un impact sur l'activité et l'ambiance dans le service. Pour répondre à la situation complexe, l'activité a été recentrée sur les soins. Les animations et les actions pour l'amélioration du quotidien ont subi un ralentissement, non souhaité.

Il a été noté également, une activité réduite des associations. Les dons associatifs ont diminué.

Pour mémoire, seules 2 associations sur 7 ont maintenu leur don, en 2020.



Le personnel espère une amélioration des conditions sanitaires, et un retour à une situation plus sereine, pour réinstaurer les animations, connues avant la pandémie.

Les membres de l'association Enora sont sortis plus motivés que jamais et espèrent de nouveau pouvoir soutenir le service et son personnel.

2021 est bientôt dernière nous, les actions de 2022 se préparent. Vous pouvez noter dans vos agendas :

Le 19 mars : Repas à emporter Le 11 septembre : Balade moto avec la participation des quads

L'heure est également aux remerciements : A l'ensemble des bénévoles de l'association, aux membres du bureau, aux nombreux donateurs, aux sponsors fidèles et à la municipalité.

Tout ce qui a été fait, c'est grâce à vous! Et enfin, j'exprime ma profonde reconnaissance aux personnels du service pédiatrique d'onco-hématologie et à leur dévouement.

Bernard LE GALL, Président de l'Association ENORA

ASSOCIATION SPORTIVE BOBITAL BRUSVILY FOOT-BALL



La saison 2021/2022 a débuté le 29 août par un match de coupe de France, puis alternance entre les matchs de coupes et championnats. L'équipe A évolue en D1 de district groupe E, L'équipe 2 en D2 groupe G, l'équipe foot loisirs a repris début octobre.

Avec un effectif de 175 licenciés toutes catégories confondues, 20 dirigeants, 45 joueurs séniors et 110 jeunes.

L'école de football a accueilli de nouveaux joueurs (35 jeunes) dans les catégories des U6 aux U11 et U15, cela permet d'adapter les entrainements à chaque niveau, les inscriptions sont toujours possibles.

La reprise des plateaux pour les U7 U9 donne un esprit « compétion », il n'y a pas de classement dans ces catégories. Les matchs de brassage pour les U10 aux U15 qui viennent de se terminer avec des résultats positifs permettent d'accéder au niveau supérieur de leur championnat.

Félicitations aux U11 qui terminent deuxième du tournoi en salle de DINAN LEHON après avoir éliminé la TA Rennes , EA Guingamp, et Dinan Léhon Les lieux des rencontres du club :

Les matchs de championnat équipes A B et U15 à BOBITAL

Les entraînements et plateaux des U6 à U12 les mercredis et samedis à BRUSVILY

Les entraînements séniors, U15 à BOBITAL Le foot loisir joue le vendredi à 21h à BOBITAL

La réussite des manifestations réalisées au début de saison, concours de palets et pétanque, ventes de poulets grillés a montré le dynamisme de l'A.S.B.B.

Prochaine manifestation : Tartiflette à emporter le samedi 19 février

L'ASSOCIATION SPORTIVE BOBITAL BRUSVILY vous souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année.

contacts: Brieuc Franck 06 26 88 02 75 Levavasseur Gilles 06 33 88 30 44.

Bureau ASBB

THÉÂTRE





Brus'utile & Ludik'

RECETTE CONFIT D'OIGNONS

Faites revenir **750 g d'oignons** finement émincés dans environ **2 cuillères à soupe d'huile**. Soupoudrez de **sucre (150g)**. Laisser caraméliser durant une dizaine de minutes (surveillez bien la cuisson) avant de mouiller le tout avec **25 cl de vin rouge** et **4 cuillères à soupe de crème de cassis**.

Portez cette marmelade à feu vif 1 minute, puis laissez cuire à petit feu pendant une demi-heure.

Versez la marmelade bouillante dans des pots.

Attendez quelques jours avant de déguster. Pour conserver une année et plus, les pots doivent être stérilisés (comptez une heure après l'ébullition).

Ce confit d'oignons accompagne le foie gras mais aussi les poissons fumés, charcuteries et viandes froides.

Réchauffé, il côtoie couscous, saucisses, boudins, escalopes....



Pour 4 à 5 pots de 225g

RECETTE « PRODUIT LAVE-VAISSELLE »



- 1 CS de percarbonate de soude
- 2 CS de gros sel
- 2 CS de cristaux de soude
- 2 CS de bicarbonate de soude
- 4 CS d'acide citrique.

Verser le tout dans une petite gamelle, et mélanger régulièrement en égrenant avec une fourchette pour que le mélange ne fige pas !

Quand c'est fini, verser le produit dans un bocal de verre avec couvercle et stocker à l'abris de l'humidité

Verser 2CS de cette poudre dans la boîte à produits.

Pour ne pas en faire trop souvent il est conseillé de doubler, voire tripler toutes les proportions.

Cette poudre est très puissante, et active dès 40°. C'est aussi un produit désinfectant. L'acide citrique détartre et est anticalcaire.

Cette recette est tirée d'un livre disponible à la bibliothèque de Brusvily « Fabriquer sa lessive, son dentifrice, etc....» de Régine QUEVA Edition Larousse.



FOCUS

PS»

ASSOCIATION «AU FIL DU TEMPS»

Martine et André MAILLARD ont créé l'association Au Fil du Temps, il y a environ 3 ans. Ils ont eu l'envie de transmettre les gestes et les savoir-faire anciens.



Cela concerne, les abeilles noires de notre territoire. Lors de stages, les participants apprennent à fabriquer des ruches, (nom local : binés) tressées en bourdaine osier enrobées d'argile ou ruche en paille de seigle spiralée.

Moments privilégiés pour échanger sur les problèmes cruciaux de l'apiculture et sur la façon d'agir pour y remédier!



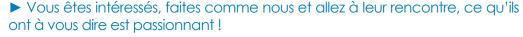
► Cela concerne le lin : « De la graine à la toile» Lors de fêtes, comme la fête du blé à Pleudihen, dans les musées du patrimoine, dans les fêtes à thème, en costume d'époque, André explique la culture, l'arrachage, le séchage, l'égrenage, le fait de «rouin» (tremper) et de nouveau le séchage pour détacher la fibre par l'action du feuillage. C'est à ce moment-là qu'intervient Martine, qui elle, peigne, carde, file sur le Rouet et tisse sur le métier à tisser.



➤ Cela concerne les ânes : Ils ont 4 femelles, s'occupent de la reproduction, et de leur éducation. Ils ont la joie de faire naître 1 à 2 petits chaque année. Chaque ânesse peut être attelée en fonction des besoins (travail à la ferme ou plaisir).

Et puis pour terminer, la poterie.
 Martine s'occupe d'un atelier «Terre et Plaisir».
 Les élèves s'inscrivent pour des sessions de 2

Les élèves s'inscrivent pour des sessions de 2 heures, pendant lesquelles ils fabriquent leurs créations, les laissent sécher, puis Martine les cuits dans un four dédié à cet effet. Puis viendra dans un second temps, l'émaillage qui donnera de la couleur à l'objet!



Pour la poterie inscriptions au 06 14 55 00 12 Pour la vannerie, un stage est prévu le 19 et 20 février 2022!









